

Synthèse

L'Occitanie, quatrième région la plus peuplée de province, connaît depuis plus de 50 ans une très forte croissance démographique, qui devrait se poursuivre dans les prochaines décennies. Ce dynamisme régional s'accompagne d'une autre réalité, celle d'une précarité marquée dans certains territoires de la région.

Une région en forte prise avec le chômage et la pauvreté

L'Occitanie est la deuxième région de métropole la plus touchée par le chômage, après les Hauts-de-France. Fin 2015, le taux de chômage s'établit à 12,0 % de la population active régionale, soit 2,1 points de plus qu'en moyenne en France métropolitaine. Les jeunes sont les plus touchés. Depuis 2008, les jeunes actifs de moins de 25 ans pâtissent fortement des effets de la crise. Avec un taux de chômage des jeunes qui avoisine 30 % en 2015, ils sont davantage concernés par la montée du chômage que leurs aînés.

La pauvreté est aussi très présente en Occitanie : le taux de pauvreté (17,2 % en 2015) place la région au troisième rang des régions de métropole, après les Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'Occitanie parmi les régions au plus grand nombre d'allocataires de minima sociaux

Chômage et pauvreté monétaire sont à l'origine de l'importance des minima sociaux dans la région. L'Occitanie est ainsi la deuxième région de province ayant le plus grand nombre d'allocataires, derrière les Hauts-de-France. Fin 2015, les quatre principaux minima sociaux concernent au total 418 000 foyers dans la région, soit 97 % des allocataires de l'ensemble des minima sociaux. Il s'agit de trois dispositifs d'insertion destinés aux moins de 65 ans, le revenu de solidarité active (RSA) socle, l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation adulte handicapée (AAH), ainsi que d'un dispositif destiné aux plus âgés, les allocations du minimum vieillesse (AS et ASPA). Pour chacun de ces dispositifs, la proportion d'allocataires dans la population potentiellement concernée est plus

importante en Occitanie qu'en métropole.

Le RSA socle, minimum social le plus distribué, vise à garantir un revenu minimum aux personnes n'exerçant aucune activité et n'ayant pas ou plus droit à une indemnité de chômage. Ce dispositif concerne 193 000 foyers fin 2015, soit 390 000 personnes en comptant toutes les personnes composant le foyer, ou encore 8,6 % de la population régionale. Parmi ces foyers allocataires, neuf sur dix perçoivent le RSA socle non majoré qui se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) depuis le 1^{er} juin 2009. Les autres allocataires bénéficient du RSA socle majoré, destiné aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans. Cette allocation concerne quasi-exclusivement une population féminine.

Les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage mais ayant travaillé au moins cinq ans dans les dix années précédant leur inscription à Pôle emploi peuvent bénéficier de l'ASS plutôt que du RSA. L'ASS est ainsi versée à 49 000 personnes fin 2015 en Occitanie. En raison des conditions d'accès, les allocataires sont assez âgés : près de la moitié ont 50 ans ou plus.

L'AAH, qui s'adresse à des adultes handicapés aux revenus modestes, est versée à 114 000 foyers et concerne le plus souvent des personnes seules sans enfants. Avec leurs familles, 167 000 personnes sont couvertes par cette allocation. Ainsi, 3,6 % des moins de 65 ans bénéficient de l'AAH dans la région, un taux de couverture supérieur à celui de la métropole (2,9 %).

L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) permettent aux retraités n'ayant jamais ou pas assez cotisé d'atteindre un seuil minimal de ressources. L'Occitanie est la deuxième région de province derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) pour le nombre d'allocataires concernés. Fin 2015, ces allocations apportent un complément de ressources à 62 000 retraités vivant en Occitanie. Les bénéficiaires sont plus souvent des femmes en raison d'une espérance de vie plus

importante et de pensions de retraite plus faibles que les hommes.

La pauvreté monétaire peut aussi conduire à l'ouverture de droit à la couverture maladie complémentaire (CMU-C). Dans la région, ce dispositif offre une protection complémentaire aux prestations de base de l'assurance maladie à 523 000 personnes en 2015.

Pour les foyers allocataires des CAF ou de la MSA les plus modestes, les prestations versées ne suffisent pas à assurer des ressources supérieures au seuil de bas revenus. Ainsi plus d'un million de personnes sont en situation de précarité financière, soit 22 % des moins de 65 ans.

La précarité concerne aussi ceux qui travaillent

Le volet « complément de revenus d'activité » du RSA ouvre des droits à des bénéficiaires qui travaillent mais perçoivent de faibles revenus. Fin 2015, 62 000 personnes sont allocataires du RSA activité en Occitanie, soit un quart de l'ensemble des allocataires du RSA. La région est la deuxième région métropolitaine ayant le plus grand nombre d'allocataires du RSA activité ex-æquo avec Auvergne-Rhône-Alpes et derrière les Hauts-de-France.

Les femmes, qui occupent plus souvent des emplois à temps partiel, sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes à bénéficier de ce dispositif.

De grandes disparités territoriales

En matière de précarité, les disparités territoriales sont très fortes au sein de la région. Les minima sociaux sont plus particulièrement distribués dans les quatre départements littoraux et dans l'Ariège, fortement touchés par la pauvreté et le chômage. Il existe cependant des nuances selon les dispositifs.

La géographie du RSA socle et de l'ASS, deux dispositifs sensibles à la situation économique, se rapproche de celle du chômage et de la pauvreté. Les allocataires sont ainsi proportionnellement plus nombreux en Ariège et dans les

départements du pourtour méditerranéen, les quatre départements littoraux étant, avec l'Aisne, les départements de France métropolitaine ayant les taux de chômage les plus élevés fin 2015. Les allocataires du RSA socle et de l'ASS sont beaucoup moins présents en Aveyron, en Lozère et dans le Gers, qui font partie des vingt départements métropolitains aux taux de chômage les plus faibles.

Les allocataires du minimum vieillesse sont relativement importants dans les départements littoraux marqués par une plus grande fragilité, mais également dans les départements ayant une population âgée, rurale et en situation de précarité, comme la Lozère. À l'opposé, les allocataires de l'AS et de l'ASPA sont relativement peu présents en Aveyron, dans le Tarn et le Lot. Ces trois départements sont les seuls de la région à ne pas figurer parmi les vingt départements de métropole ayant la plus forte part d'allocataires de ces minima.

C'est aussi dans les quatre départements littoraux que le nombre de bénéficiaires du

RSA activité seul est le plus important dans la région. Ils font même partie des douze départements français ayant le plus fort taux de couverture pour cette prestation. La population bénéficiaire est également très présente en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne. *A contrario*, l'Aveyron est le deuxième département français ayant la part de la population couverte la plus faible (1,7 %), bien inférieure à celle de la région (2,8 %).

Toujours plus d'allocataires de minima sociaux

En 2015, le nombre d'allocataires d'au moins un des quatre principaux minima sociaux augmente de 1,7 % en Occitanie, un peu moins qu'en 2014 et qu'en métropole. À titre de comparaison, la population régionale augmente à un rythme de 0,9 % par an.

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle progresse moins que les années précédentes. Depuis 2009, les effectifs ont crû à un rythme soutenu en raison de

la montée en charge du dispositif et de l'impact de la crise économique. En 2015, le rythme de croissance ralentit sous l'effet de la récente amélioration de la situation du marché du travail.

Avec le renforcement des droits à pension, la hausse du nombre de retraités bénéficiant des allocations du minimum vieillesse est bien plus modérée. Elle n'est que de 0,8 % en 2015, légèrement plus forte qu'en métropole (0,6 %). En 2014, ce nombre d'allocataires était quasiment stable.

Après plusieurs années de progression, le nombre de foyers allocataires de l'ASS en Occitanie se stabilise en 2015, malgré la hausse continue du chômage de très longue durée. Cette stabilisation serait d'ailleurs imputable à la mise en place des droits rechargeables à l'assurance chômage fin 2014. ■